



NOM :

Prénom :

COTISATIONS 2025 TTC (TVA 20%)

A régler avant le 31 janvier 2025

	Comptant	Paiement Mensuel
Individuel -40 ans	1 090,00€	94€/mois
Individuel	2 250,00€	189€/mois
Individuel semainier	1 870,00€	159€/mois
Ménage -40 ans	1 870,00€	159€/mois
Ménage	3500,00€	295€/mois
Ménage semainier	3100,00€	259€/mois
Sénior +77 ans 7/7 (au 01.01.2024)	1 870,00€	159€/mois
Etudiant -25 ans	570,00€	49€/mois
Scolaire -18 ans	285,00€	29€/mois

TOTAL COTISATION (1) = _____

Voiturette à l'année (selon la disponibilité) X 900,00€ =
75.00€/mois

Casier Vestiaire bois X 50,00€ =

TOTAL DIVERS (2) = _____

Association Sportive :

Pour être membre du club, la licence et la cotisation à l'A.S sont obligatoires

Adulte (61,00€ + 40,00€) X 101,00€ =

Joueur de 19 à 25 ans (37,00€ + 25,00€) X 62,00€ =

Joueur entre 13 et 18 ans (25,00€ + 20,00€) X 45,00€ =

Joueur moins de 13 ans (22,00€ + 10,00€) X 32,00€ =

TOTAL Association Sportive (3) = _____

TOTAL (1+2+3) = _____ €

Mode de paiement :

1. Règlement au comptant : joindre un chèque d'un montant de €
2. Prélèvements bancaires en 12 fois (tous les 15 du mois).

ATTENTION : Si vous n'étiez pas en prélèvement en 2024. Nouvelle norme bancaire. En cas de prélèvement cas 2, nous vous demandons de nous fournir un RIB. Conformément à la nouvelle disposition bancaire, nous serons dans l'obligation de vous faire signer un mandat de prélèvement SEPA. Celui sera établi dès votre acceptation de prélèvement.

Toutes les cotisations annuelles sont valables du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 et doivent être réglées au plus tard le 31 janvier 2025.

Toute cotisation non-réglée au 28 février 2025 (en totalité ou partiellement) sera automatiquement majorée de 10%

AVANTAGES MEMBRES

- Mise à disposition gratuite des chariots manuels 
- -50% sur le tarif 18 trous pour vos invités toute l'année*



- Tarif voiturette : 35,00€
- -10% sur la restauration
- -10% sur le PRO-SHOP



- Abonnement WinInOne et WinInZone



CARTE GOLD " Le Club" offerte.

→ Cette carte vous offre jusqu'à 50% de réduction sur l'ensemble des golfs partenaires LECLUB GOLF

→ Une assurance interruption d'abonnement



*non cumulable avec une autre offre commercial

Le contrat couvre le remboursement des l'abonnement annuel acheté auprès du golf et non consommé lorsque l'assuré doit interrompre son abonnement en cas de survenance après la date de début de l'abonnement de l'un des événements suivants :

- 1: Incapacité de pratiquer le golf pendant 30 jours consécutifs par suite de maladie grave, accident corporel grave, grossesse si contre-indication ou complication.
- 2 : Mutation professionnelle de l'assuré à plus de 50 km de son club de golf
- 3: Licenciement économique
- 4 : Garantie acquise pour le conjoint de l'assuré qui interrompt si ce dernier se retrouve seul pour participer aux activités
- 5: En cas de divorce de l'assuré ou séparation de corps enregistré au greffe du tribunal à condition que la date de l'enregistrement soit postérieur à la date de la souscription de l'abonnement
- 6: Décès

